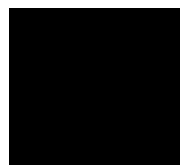


La Fraternité Saint-Pierre dans le diocèse de Besançon

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 19 avril 2022



Les années 1990, Mgr Lucien Daloz, archevêque de Besançon, appelle la Fraternité Saint-Pierre dans son diocèse pour répondre au Motu Proprio Ecclesia Dei de 1988. Pendant de très nombreuses années, les messes ont été célébrées dans la chapelle des frères des Ecoles Chrétiennes à Besançon. La communauté s'est développée serrement. A partir de 2009 à la demande de Mgr André Lacrampe, les messes dominicales sont célébrées en l'église de la Madeleine, qui maintenant accueille désormais toutes les messes et activités de la communauté.

Un lecteur nous adresse **la copie de la revue diocésaine de Besançon** (n°3, février 2022) dans laquelle est évoquée le Motu Proprio Traditionis Custodes. Le **Conseil Presbytéral du diocèse de Besançon s'accorde sur le fait qu'il y a bien un besoin pastoral** [NDLR : La communauté est dynamique et nombreuse]. **Il indique la bonne intégration des prêtres dans le presbytérium**, même si se posent la question de la concélébration et du catéchisme.

A Besançon la messe traditionnelle en application du Motu Proprio est célébrée le dimanche à 10h00 (Grand'Messe) et 19h00 (basse, seulement en période scolaire), ainsi que tous les jours de semaine.

[FSSP Besançon](#)

NB : Avec nos excuses pour la qualité du scan de cet article

